15s. et 18s. respectivement que l'on se propose de continuer à imposer sur le bois et les madriers étrangers comme on veut continuer le droit nominal de 1s. sur les articles coloniaux correspondans.

Le gouvernement de Sa Majesté, dans l'exécution de son devoir envers la couronne, envers le peuple de ce pays, et envers l'empire en général, ne s'est pas cru libre de conseiller à Sa Majesté de passer par-dessus cette adresse de l'assemblée législative du Canada, en y fesant une réponse brève et purement de forme, quoique la phase avancée où en sont rendues des délibérations du parlement sur cette mesure, lui eussent offert au moins une justification technique d'en agir ainsi. Il a pensé qu'un exposé plus franc et plus détaillé de ses vues sur cette grande question et sur l'influence qu'elle doit avoir sur le Canada, était dû au corps important d'où vient cette adresse, et qui, nous en sommes assurés, considérera avec un œil attentif et sans préjugés, les argumens que nous opposons aux siens. Cet exposé est dû principalement à l'importance de ce corps et de la province du Canada ; mais même lorsqu'il s'agira d'une plus petite portion de ses sujets, j'ai ordre de dire que le gouvernement de Sa Majesté désire également qu'elle reçoive cet exposé franc de la politique du gouvernement. Sa Majesté ne connait point de différence entre ses sujets plus proches et ses sujets plus éloignés par rapport à une affaire qui touche de si près leurs rapports avec elle et les devoirs et les sentimens de considération et d'affection qu'ils renferment. Elle ne peut non plus reconnaître dans cette vue aucune distinction entre le plus puissant et le moins puissant, particulièrement dans un temps où le parlement est engagé dans la discussion de mesures qui sont spécialement recommandées à sa considération pour la raison qu'elles tendent à améliorer la position des classes les plus nombreuses et les moins riches du peuple.

Ce serait assurément une source de grande inquiétude pour le gouvernement de Sa Majesté, s'il partageait l'impression que la connexion entre ce pays et le Canada ne tire sa vitalité d'aucune autre source que de l'échange des préférences commerciales. S'il en était ainsi, il semble que ce serait une relation qui consisterait dans une échange, non de bienfaits, mais de fardeaux ; s'il en était ainsi, il pourrait comprendre que la connexion elle-même a atteint, ou est sur le point d'atteindre, le terme légitime de son existence. Mais le gouvernement de Sa Majesté prevoit encore une longue durée de cette liaison, fondée sur une base plus large et plus solide, sur la libre et loyale allégeance de l'autre, sur les traditions communes du passé, et les espérances de l'avenir, sur l'analogie de mœurs, de lois et d'origine, toutes choses qui lient ensemble les hommes et les sociétés tout aussi bien que l'étroite association de ces intérêts matériels qui, comme le gouvernement de Sa Majesté en est convaincu, ne sont pas destinés à reculer mais à avancer, non pour être séparés, mais étroitement et puissamment combinés sous l'influence vivifiante de la liberté du commerce toujours croissante.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. E. GLADSTONE.

Ainsi désormais la liberté commerciale en Angleterre est un fait accompli, et il serait inutile pour nous d'attendre aucun privilége exclusif sur les marchés anglais. Le secrétaire colonial ne pourrait être plus explicite ; il parle dans sa dépêche comme un homme qui sent qu'il est nécessaire de dire toute la vérité, qu'elles qu'en soit les conséquences, et il le fait avec énergie. Il ne s'est pas occupé du triste sort qui attend le fermier canadien, lors de la première operation de ces nouvelles lois fiscales, il n'a pas été effrayé des menaces faites en Janvier par notre Exécutif, de la cessation de l'allégeance canadienne et de l'incapacité où se trouverait le pays de payer ses dettes. Non rien de cela ne le touche. Le Cabinet a résolu de passer la mesure en entier sans faire aucune provision pour les colonies, et la prochaine malle nous apportera sans doute la passation finale et l'adoption du nouveau système financier.

M. Gladstone, *comme vous devez voir dans sa* dépêche, croit que l'effet de ce système et de ces lois sera loin d'être préjudiciable aux intérêts coloniaux ; a en juger au contraire par l'histoire du pays l'opinion générale est que dans l'avenir la liberté commerciale améliorera la condition du commerce ; mais aujourd'hui la situation de la colonie devient de jour en jour plus inquiétante ; la quantité de blés et de farines accumulée dans nos ports est prodigieuse et fait tomber les prix de manière à faire craindre au commerce colonial une ruine complete. Comment pourrons nous traverser les temps de la transition, si on prive un pays aussi peu avancé que le notre, comparé à celui qui nous avoisine, de toute protection et de tout secours, voilà la question qui alarme à bon droit la presse canadienne et l'opinion publique. Quoiqu'en dise M. Gladstone, le cabinet impérial, pressé de tous côtés par les exigences des temps, les besoins du peuple et les cris de la *ligue*, n'a pas envisagé suffisamment la condition présente de ses colonies de l'Amérique du Nord. La comparaison des colonies Australes avec nous est tout à fait hors de propos et contre son argument ; ces colonies occupent une position exceptionnelle et elles ont de fait une protection plus forte, que celle qu'a possédé encore le Canada. On sait que le grand article de production de ces contrées est la laine ; pour obtenir ce produit, les facilités sont tout à l'avantage des colons ; ils n'ont pas une culture laborieuse et couteuse tout à la fois ; ils n'ont qu'à conduire d'immenses troupeaux dans les prairies, *sans craindre comme le fermier canadien que des* orages ou les mauvaises saisons viennent détruire en un jour leurs plus douces espérances. La douceur du climat et l'absence de l'hiver leur donne encore la supériorité sur les autres pays ; et avec cela leurs laines furent admises dans le marché anglais libre de tous droits, tandis que les laines étrangères payaient un droit de 4s. 8d. à 9s. 4d. par tonneau. De plus le fret de ces colonies excédait bien peu celui que nous payons d'ici, de sorte que cette protection que M. Gladstone appelle nominale fut vraiment pour quelques années un bonus de £100,000 par année aux producteurs de laine de l'australie. Comment avec ces faits là devant les yeux, M. Gladstone a pu comparer les colonies australes aux colonies américaines, c'est plus que nous pouvons dire. La situation du Canada est telle qu'il n'y a rien que nous puissions envoyer sur les marchés anglais, qui ne puisse être fourni à meilleur marché ailleurs, au moins pour le moment, de sorte que la cessation des droits différentiels *nous rend aujourd'hui incapables d'entrer en compétition* avec nos voisins par la dépense additionnelle qu'il nous faut payer pour le transport de nos denrées ; le Canada est donc vraiment placé sur un pied d'infériorité vis-à-vis les Etats-Unis. C'est de cette position anomale et embarrassante qu'on nous a faite subitement, sans avis préalable, sans nous préparer au changement, dont nous avons droit de nous plaindre.

Encore le commerce de bois qui pouvait à peine soutenir la concurrence avec celui de la Baltique, vient déjà d'éprouver une baisse considérable ; quoique M. Gladstone nous promette par la cessation de la protection, une plus grande demande et par conséquent un maintien dans le prix, on sait que le haut prix du transport et la difficulté de jour en jour augmentee de sortir le bois de nos forêts nous empechera de faire concurrence aux bois de la Baltique.

Ce n'est pas que nous craignons une ruine complète pour le pays, dans l'avenir ; nous avons trop *foi dans les destinées du Canada pour le croire.* La première bourrasque, la crise passée, il n'y a aucun doute que notre énergie ne suffise aux circ*onstances. Nous avons des ressources, dans nos* rivières et nos pouvoirs d'eau, et il nous faudra recourir à l'industrie manufacturière pour fournir à nos besoins. L'augmentation de la population, la réduction du prix des denrées produira le bon marché dans la main d'œuvre et grace à la consommation intérieure, notre province pourra encore prospérer. Mais en attendant que nous arrivions à cette période, notre pays doit souffrir considérablement, et il avait certainement droit d'attendre de l'Angleterre une compensation quelconque.

Il est encore une partie de la dépeche qui mérite notre attention, c'est celle où M. Gladstone nous dit que la protection est une taxe perpétuelle sur le peuple de la Grande-Bretagne. Cette manière nouvelle d'envisager les intérêts coloniaux nous paraît pour le moins absurde et souverainement méprisable. Comment ! ces colonies qui sont un marché exclusif pour vos manufactures, la pépinière de votre marine et le refuge de vos populations surabondantes, vous sont à charge ! alors pourquoi les gardez vous ? Ne sentez vous pas au contraire que les colonies sont le secret de votre puissance et de votre grandeur, et que sans elles le peuple de la Grande-Bretagne serait encore cent fois plus écrasé par les impots ? Ne savez vous pas que les millions de sujets qui consument vos produits manufacturiers dans les colonies font votre richesse, et que ce sont eux qui paient une taxe perpétuelle, pour la protection que vous leur avez promise ?

Les hommes d'état en Angleterre doivent savoir tout cela et pourtant on n'y a pas fait droit. Au contraire on a répondu à nos demandes par un refus aussi sec dans la forme que péremptoire dans le fond. Ce qui nous prouve qu'il peut y avoir à l'avenir un intérêt métropolitain et un intérêt colonial en présence. Nous sommes de notre pays avant tout et nous croyons que la conduite du cabinet anglais sur cette question a été tout-à-fait impolitique.

L'impression générale causée en Canada par cette dépeche du 3 juin, a été défavorable. C'est en vain que M. Gladstone a couvert la faiblesse de sa logique et de ses raisons sous des mots sonores et vides de sens ; la presse de tous les partis a fait entendre d'énergiques réclamations. Le *Times* de cette ville, persiste à dire *que la liberté du commerce et les colonies ne peuvent subsister ensemble. Que si l'Angleterre cesse sa protection, et nous laisse nous tirer d'affaires nous-mêmes, les conséquences ordinaires s'en suivront.*

Le Morning Courier va plus loin et s'exprime ainsi dans son No. du 26 juin, en parlant du système de Sir Robert Peel :

" C'est dans le Canada que l'effet s'en fera sentir de la maniere la plus grave et le tableau présenté par lord Stanley est loin d'être surchargé. Une colonie qui ne reçoit de sa connexion d'autres bienfaits que des chaines, ne peut être longtempe colonie. Le temps n'est plus où une nation peut tenir des possessions dans l'esclavage par le seul charme du mot " loyauté" et notre état serait-il autre qu'un parfait esclavage si la Grande-Bretagne nous prive des avantages dont nous avons jouis jusqu'à présent, en s'arrogeant en même temps le droit de régler notre commerce avec elle et les autres pays ? Elle prescrit à notre navigation des lois qui ont eu une influence fatale sur notre commerce intérieur, elle a refusé de sanctionner un changement dans l'acte de navigation, quique ce changement fut demandé par le vote unanime des deux branches de la législature. Elle vous demande de sacrifier tout ce que nous avons aux caprices de ses politiques, mais on nous dit qu'à l'avenir nous n'avons plus les in de rien attendre d'elle. Nous ne serons plus considérés dorénavant ; loin de jouir de prévilèges extraordinaires, nous ne serons pas même placé sur le même pied que les sujets britanniques, mais l'Angleterre nous traitera comme des étrangers, jusqu'à ce que nous devenions étrangers à son cœur. Elle a l'avantage d'entrer dans nos marchés avec les droits les plus modiques, et en retour elle imposera le plus haut droit sur nos produits. Il est vrai que nous avons l'avantage de sa protection, mais c'est une protection contre ses ennemis et non contre les notres ; c'est une protection nécessaire pour conserver notre connexion avec elle, et non pour conserver sa connexion avec nous."

Le *Herald* n'est pas moins explicite dans un de ses derniers numéros, où l'on trouve ce qui suit :

" On voit qu'à l'avenir, la Grande-Bretagne sera heureuse de faire des affaires avec nous, comme commerçans indépendans, mais elle est déterminée à dissoudre toute *société* avec les colonies et de n'avoir aucun *associé* plus jeune qu'elle. Bien, elle est à la tête de la maison, et elle a le droit, comme le pouvoir, de s'en retirer.—*ses bilans futurs* prouveront si elle a agi sagement en réduisant ses jeunes *associés* à la nécessité de se reposer entièrement sur *leurs propres ressources, ou de chercher* d'autres connexions pour leur commerce. M. Gladstone et ses collègues croient que la dissolution sera avantageuse aux jeunes associés comme aux vieux ; nous espérons que la suite le prouvera, mais en même temps, on nous permettra de dire que la dissolution n'a pas été effectuée d'un " consentement mutuel" et que nous ne sommes pas sans appréhender que, d'associés, nous devenions *rivaux* en formant une connexion avec le " magasins voisin."

Nous croyons nous, comme le savant et habile rédacteur du *Pilot* que tant que les droits seront *maintenus pour la protection des fabricants*, on devrait maintenir ceux qui protégent l'agriculture ; nous sommes d'opinion comme nous l'avons déjà exprimé, que tout le système des droits protecteurs de part et d'autre se tient ensemble : que la liberté du commerce ne peut qu'être favorable à un pays ; mais il faut que ce soit une mesure générale, universelle, pleine et entière ; que tous les droits soient abolis ou rien, en ajutant que cela est compatible avec les revenus nécessaires au maintien du gouvernement de l'état. Dans tous les cas, comme sont les choses à l'heure qu'il est, tout le monde est d'accord qu'il nous faut une compensation, nous sommes d'opinion comme quelques uns de nos contemporains, que la remise de l'intérêt sur le capital dépensé dans nos travaux publics, le rappel en entier du droit sur nos grains exportés, l'abolition de toutes restrictions commerciales en faveur des manufactures britanniques, et quelques modifications aux lois de navigation, qui permettraient aux vaisseaux étrangers de transporter nos produits sur les marchés de la mère-patrie, seraient des moyens efficaces de remplacer la protection, qu'on nous enlève.

Si l'Angleterre persiste à nous refuser ces justes demandes, qu'arrivera-t-il ? Il arrivera ce qu'on peut naturellement supposer : les liens étant rompus, la liaison n'existera plus ; nous serons obligés, de chercher en nous-mêmes nos propres ressources et de faire nos affaires dans le marché le plus avantageux, " car il est évident, comme disait la *Minerve* la semaine dernière que si les produits qui partiront des ports des Etats-Unis pour l'Angleterre, ne paient pas plus de droit que ceux qui partiront des ports du Canada, et que le congrès permette aux produits Canadiens de passer par les Etats-Unis, alors les exportations du Haut-Canada, au lieu de passer par les canaux de la province, passeront par ceux de l'Etat de New-York, ce qui rendra nulle la valeur des canaux du St. Laurent. Les produits du Canada auront aussi plus de fret à payer que ceux des Etats-Unis, ce qui les empêchera d'aller en concurrence avec eux. Il faut faire attention aussi qu'il est très probable que les immenses travaux publics qui ont été entrepris *pour assurer à la province le commerce de l'Ouest*, et pour lesquels d'enormes sommes d'argent ont été dépensées, deviendront inutiles."

Nouvelles Locales.

Le cabinet est encore en pleine désorganisation et ne donne aucun signe de vie ; les gens commencent à s'inquiéter de cet état de choses, le gouverneur général doit savoir qu'il est de son devoir et selon l'esprit de la constitution, d'avoir toujours auprès de lui ses aviseurs légaux, puisqu'il sont responsables de tout ce qui se fait dans l'administration ; aujourd'hui il n'y a dans le cabinet que M. Draper, Cayley et Smith, M. Draper n'est pas à Montréal, M. Cayley est en Angleterre.

Il n'y a donc que Mr. Smith auprès de Son Excellence ! Jusques à quand cela peut-il durer, c'est là la question qu'on entend de toutes parts ; les négociations qui peuvent avoir eu lieu, au sujet de la reconstruction du cabinet, n'ont pas encore transpiré.

L'impression dans le public est que l'Exécutif et M. Draper sont dans le plus grand embarras. D'un bout de la Province à l'autre, il y a un mécontentement, un malaise général. Les partizans mêmes du gouvernement n'ont plus confiance dans ceux qui veulent rester au pouvoir. Les Journaux Tories veulent faire croire que les embarras que rencontre M. Draper dans la formation du cabinet, viennent des Canadiens-Français, qui veulent avoir la prépondérance. Il n'en est rien. Les Canadiens-Français ne sont pas plus exigeants qu'il n'ont droit d'être, mais il ne veulent pas qu'on les prive de leur juste part du pouvoir. Il leur faut cette part, *rien de plus, mais aussi rien de moins.*

Tous les hommes politiques ne sont pas peu surpris d'apprendre ce matin la confirmation de la rumeur qui circulait au sujet de la résignation de sir Allan McNab ; voici ce que dit à ce sujet le *British Canadian* de Toronto : " la raison de la résignation de sir Allan McNab est est qu'on lui avait promis expressément la nomination du col. K. Cameron, comme son député ; et qu'au lieu de ce monsieur ce fut celle de M. McDonald ; quand la lettre lui annonçant cela lui parvint à Hamilton, il fut si indigné que sans sortir du bureau de poste, il adressa au gouverneur sa résignation. Sir Allan McNab part pour l'Angleterre par le steamer du 16, pour les affaires du Western Railroad.

Il y a Dimanche, huit jours, l'évêque de Montréal a adressé aux fidèle de ce diocèse un mandement contre les société secrètes. On défend aux catholiques de joindre ces sociétés secrètes, sous les peines les plus sévère de l'église, et on leur enjoint de les quitter, s'ils en forment partie.

On vient de découvrir en Haut-Canada une bande de voleurs qui depuis plusieurs années font la terreur des habitans de la province. Leurs ramifications s'étendent même aux Etats-Unis. Il paraît qu'ils sont très nombreux, et la plupart dans une *honnête* aisance. Nous donnerons les détails dans un prochain numéro.

LE COL. GUGY ET LES £500 ! !

Le Col. Gugy a réussi a obtenir, de l'Exécutif la sommo ronde de £500 ! ! *comme indemnité, compensation, etc.* Sur quel principe, en vertu de quelle loi, de quelle autorité ? personne ne peut découvrir. Et puis, dans quelques mois on viendra demander à la chambre de sanctionner de parcils actes inconstitutionnels. Quand serons nous au bout de toutes ces fautes ?

SOIRÉES DE M. PHILIPPE.

M. Philippe a consenti à passer encore une semaine à Montréal. Il a joint quelques artistes à ses charmantes exhibitions de magie. Les soirées seront de plus en plus amusantes ; voir l'annonçe.

Nous sommes obligés de remettre faute de place, à vendredi, la publication de la lettre de notre correspondant de Boston.

Nous sommes heureux de trouver dans le *Canadien* arrivé ce matin de Québec, la justification la plus honorable du vote des *treize membres* du comité de secours, concernant les infortunées victimes de l'incendie de Saint Jean de Terreneuve. Certainement notre ancienne capitale s'est bien vengée *des stupides injures* lancées contre ses principaux, ses plus éminents citoyens, par les journaux anglais de Montréal. Québec sera toujours une noble cité, quoiqu'en disent tous ces grifforneurs exaltés, dont on pourrait dire : "Mon Dieu ! pardonnez leur, car ils ne savent ce qu'ils font."

Secours aux incendiés de Terreneuve.

Nous donnons plus bas le compte-rendu de l'assemblée qui s'est tenue samedi à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le maire de Québec, pour organiser une souscription générale en faveur des incendiés de Saint-Jean de Terreneuve. Les collecteurs nommés pour les différents quartiers de la ville et des faubourgs commencent aujourd'hui leurs tournées, et nous ne doutons pas que les citoyens, malgré les malheurs qui pèsent encore sur eux, ne les accueillent de manière à venger Québec des insolentes diatribes de la presse anglaise de Montréal.

MM. les marchands, sans attendre la tenue de cette assemblée, qui par suite d'une irrégularité dans sa convocation avait été ajournée de jeudi à samedi, s'étaient déjà réunis et avaient ouvert entre eux une souscription *dont le produit s'élevait samedi à £870 et a dû s'augmenter* depuis. On nous dit que sur cette somme il va être remis immédiatement £500 aux autorités de Saint-Jean, et que le reste sera converti en provisions et autres effets qui seront expédiés le plus tôt possible.

On verra aussi par le compte-rendu de l'assemblée qui s'est tenue hier à Saint-Roch, que les incendiés de cette paroisse ont exprimé le vœu que le comité général de secours remit à leurs frères en malheur de Saint-Jean les £600 qu'il a reçues de cette ville, et y ajoutât £1000 à même les fonds qu'il a encore entre les mains. Ce vœu sera sans doute ratifié par les incendiés des quartiers Saint-Pierre et Saint-Jean. Ces deux sommes, jointes aux £800 mentionnées plus haut, forment déjà celle de £2460. Nos incendiés en recevront aussi à la souscription générale qu'on fera une particulière entre eux, chacun selon ses moyens.—*Canadien.*

(*Pour la Revue Canadienne.*)

M. L'EDITEUR,

Des circonstances impérieuses nous forcent de contredire l'avis que nous donnâmes, le 6 du courant, concernant les EXERCICES LITTERAIRES de notre Institution. Déjà à cette époque, de nombreuses indispositions dues à la fatigue de l'étude et à l'excessive chaleur, s'étaient manifestées dans le pensionnat. Ces indispositions ont contraint plusieurs des élèves de première force à cesser toute étude ; et d'après l'avis des médecins, l'état sanitaire d'un grand nombre d'autres, *pourrait rendre dommageable*, une application plus longemps prolongée. Nous croyons donc qu'il est conforme aux intentions des parens et à l'intérêt que nous devons aux élèves de céder aux circonstances. En conséquence, les exercices tel qu'annoncés n'auront pas lieu, cette année. Mardi, le 21 du courant, à 9 heures du matin, se fera la distribution solemnelle des prix, et le même jour s'ouvriront les vacances.

JOS. LAROCQUE, PTRE.

St. Hyacinthe, 12 juillet 1846.

Moyens de détruire la maladie des pommes de terres.

Permettez-moi, M. l'éditeur, de me servir de votre interressant journal, pour signaler le fait suivant. L'été dernier, lorsque la maladie des pommes de terre répandait ses ravages dans tous les champ plantés de ce precieux tubercule, ou desséchait les tiges même sur pied, un cultivateur de ce district fauchа de désespoir toute sa plantation de pommes de terre, sans nullement se douter que par là il empêcherait les ravages de cette maladie. A la saison des guerets d'automne il commença à labourer son champ dans l'endroit où il avait planté ses pommes de terre. A sa grande surprise le premier coup de charrue lui fit appercevoir une grande quantité de belles patates aussi saines que les années précédentes. Ce cultivateur, par un effet de pur hasard eut donc une abondante récolte de ce précieux tubercule, tandis que ses voisins qui n'avaient pas fauché leurs tiges comme lui, n'en recueillirent que très peu et dans un état de corruption.

Ce fait prouverait que la maladie ne s'attaque pas d'abord à la racine mais bien à la tige de ce tubercule, et en coupant la partie affectée qui est d'abord le sommet de la tige on détruit complètement la maladie et l'on conserve la pomme de terre : —*Minerve.*

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

TERRITOIRE DE LA CALIFORNIE.—Le territoire de la Haute-Californie est égal à douze états de l'étendue de l'Ohio. La population totale est ainsi répartie : 10,000 Mexicains, 20,000 Indiens et 1,500 Américains.

EMIGRATION.—Le nombre des émigrans arrivés à New-York pendant les six derniers mois a été : en janvier, 1,138 ; en février, 661 ; en mars, 4,001 ; en avril, 7,013 : en mai, 18,951 ; en juin, 18,834 ; total, 50,631. L'année dernière, dans le meme espace de tems, il en était arrivé 37,809. L'augmentation pour cette année, sur celle de 1845, est donc de 12,822.

VOL AUDACIEUX.—La semaine dernière, tandis que le caissier payeur de la Banque de l'Etat de New-York était très occupé à payer des *checks*, un individu pénétra effrontément derrière le comptoir et s'emparra d'un paquet de billets de banque contenant 2,500 dollars. On s'aperçut bientôt de ce vol, mais le voleur était déjà loin.

LA TEMPERATURE.—Depuis quelques jours, New-York est livré à des chaleurs qui paraissent d'autant plus vives qu'elles ont été précédées de temps froids et pluvieux. Le 8 juillet, le thermomètre marquait à midi 81 degrés ; le 9, à la même heure il marquait 87 et hier il était à 91, et à 93 degrés et demi entre deux et trois heures de l'après midi. A Paris, l'été paraît aussi moins rigoureusement chaud, car des théâtres ont fait relâche pour *cause de chaleur.*

WASHINGTON.

LE TARIF.—La discussion a été vive et longue, à la Chambre des représentans, sur cet important sujet ; elle doit être jourd'hui terminée, et, d'un moment à l'autre, nous pouvons en connaître le résultat. On se rappelle, sans doute, qu'un projet a été présenté, par M. Hungerford, en opposition à celui du comité des voies et moyens ; d'après ce second projet, la laine et les articles en laine, y compris les tapis paieraient 30 p. 0/0 ;—les chapeaux de feutre, fabriqués ou non, 20 p. 0/0 ;—les articles de soie, de lin, de chanvre ou de coton, 25 p. 0/0 ; — les toiles, batiste, dentelle et broderies 30 p. 0/0 ; — les habits confectionnés, les parapluies, 32 p. 0/0 ; — les cheveux bruts, 10 p. 0/0 ;—les articles manufacturés en cheveux, 30 p. 0/0 ;—les cuirs, gants de cuir, bottes et souliers, 30 p. 0/0 ;—les porcelaines et verreries, 30 p. 0/0 ; les articles d'or et d'argent, la sellerie, 30 p. 0/0 ;—les eaux-de-vie et esprits de toutes espèces, 100 p. 0/0 ;—les papiers peints, 20 p. 0/0, etc., etc. Jusqu'à ce jour, on pensait généralement que le bill du comité des voies et moyens passerait préférablement à tout autre ; mais une espèce de défection ayant eu lieu de la part des membres démocratiques de l'Ohio, dont M. Birkhead s'est fait l'organe, on doute du résultat du vote. D'un autre côté, le bruit court que MM. Webster, Benton et Calhoun sont au moment de s'entendre sur un compromis, dont cette question du tarif serait l'objet. Ce compromis serait la répétition de celui qui a eu lieu en 1833 entre MM. Clay and Calhoun. Les fabricans se sont emparés de cette idée avec enthousiasme et sont prêts à soutenir une pareille transaction, qui assurerait leurs intérêts et leur position pendant un certain nombre d'années. Il ne s'agissait plus que d'obtenir l'assentiment des maîtres de forges de la Pennsylvanie.

Sénat les voix se comptent ; mais, peut-être, démocrates whigs comptent sans leur hôte, et s'apprêtent à recommencer. Rien n'est plus douteux, en effet, que l'attitude de certains sénateurs ; M. Niles, par exemple, que l'on avait toujours cru partisan du projet du comité des voies et moyens a déclaré se détacher de la ligne affirmative, et passer dans les rangs opposés ; c'est une défection d'autant plus inopportune pour le parti démocratique, que ce demi-tour de M. Niles a justement pour effet de partager également les voix pour et contre. Vingt-huit sénateurs seront pour l'adoption, assure-t-on ; vingt-huit autres voteront pour le rejet. La chose, on le voit, devient embarrassante, M. Dallas, comme vice président, ayant voix *prépondérante*, est la providence de laquelle chacun des deux partis attend secours et protection.

Fort heureusement pour l'*humanité*, l'*espérance* est restée dans la boîte de Pandore ; aussi whigs et démocrates espèrent-ils : chacun d'eux revendique M. Dallas comme son ami dans la circonstance. Ecoutez les whigs ; M. Dallas est de la Pennsylvanie, et la Pennsylvanie s'oppose activement au nouveau tarif ; le vice président ne sera jamais président ; il ne l'espère même pas : son ambition consiste à se faire nommer plus tard gouverneur ou sénateur de la Pennsylvanie ; mais pour arriver à ce but, il lui faut, dès aujourd'hui, se concilier le bon vouloir de l'Etat ; l'occasion s'en présente, il ne la laissera pas échapper ; il votera donc contre le tarif.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE L'ISLET.

Messieurs,—Il est de mon devoir de vous informer qu'ayant accepté la charge de député aujudant général des milices pour le Bas-Canada, j'ai cessé par la loi de vous représenter en parlement. Le pays a peut-être eu des raisons de se plaindre que des membres de la Chambre n'aient obtenu des situations qu'aux dépens des intérêts qu'ils s'étaient engagés à faire valoir, et par l'abandon de principes qu'ils avaient promis de soutenir ; si j'avais, dans un seul cas, sacrifié les uns ou renié les autres, je rougirais aujourd'hui de me présenter devant vous ; mais je ne crains pas d'en appeler, tant à mes discours et à mes votes, qu'à mes collègues, représentant le Bas-Canada, qui ont chaleureusement défendu vos droits. Si j'ai accepté une place que je n'ai pas demandée, ce n'a été qu'avec l'approbation d'un grand nombre de mes amis politiques, qui ont cru que je pourrais être utile au pays en qualité de député adjudant général, situation non politique, il est vrai, mais que je ne suis cependant disposé à garder qu'autant que je pourrai obtenir pour mes compatriotes cette mesure de justice qu'ils ont droit de reclamer.

En terminant je dois vous réitérer l'expression de ma reconnaissance pour l'appui que vous m'avez donné dans toutes les circonstances ; et pour moi qui, comme vous le savez, ai toujours eu à cœur l'instruction du peuple, vous me permettrez de saisir cette occasion de vous dire que j'éprouve une satisfaction bien vive à vous assurer que la base sur laquelle repose maintenant l'éducation élémentaire acquiert de plus en plus de solidité et qu'elle donne le plus grand espoir de voir à une époque peu reculée, le pays se régénérer et marcher, sous tous les rapports, l'égal des populations les plus éclairées.

J'ai l'honneur d'être messieurs

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

E. P. TACHE'.

Montréal, le 12 juillet 1846.

VENTES PAR ENCAN.

Par J. D. Bernard.

LA Vente de VINS qui devait avoir lieu aux Magasins du Soussigné, LUNDI, le 13 du courant, est inévitablement REMISE à MERCREDI prochain, le 15 du courant, auquel jour elle aura lieu sans faute.

J. D. BERNARD.

14 juillet.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE

D'E. R. FABRE & CIE,

No. 3, Rue St. Vincent.

GRAND Dictionnaire Français-Anglais et Anglais-Français, rédigé d'après la sixième édition du Dictionnaire de l'Académie Française, le complément de ce dictionnaire, la dernière édition de Chambaud, Garnier et J. Descarrières, le Dictionnaire Grammatical de Laveaux et le Lexique Universel de Boiste, les Dictionnaires Anglais de Johnson, Todd, Ash, Webster et Crabb, et les principaux ouvrages Technologiques de l'une et de l'autre langue, etc., etc., etc.

PAR MM. FLEMING & TIBBINS,

Paris 1845.

2 très forts volumes in 4to. Prix : £5.

14 juillet, 1846.

PHARMACIE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Denis,

MARCELLIN COTÉ & CIE.

ONT l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils ont ouvert une PHARMACIE et un MAGASIN de DROGUES au coin des *Rues Notre-Dame et St. Denis* (directement vis-à-vis l'Hotel Donegana), où ils offrent à ceux qui voudront bien les favoriser de leur patronage, un assortiment général de

DROQUES, PREPARATIONS CHIMIQUES,

MEDECINES PATENTEES,

PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

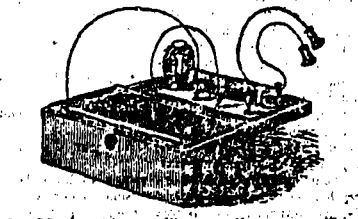

M. COTÉ et Cie., ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont constamment en main un assortiment étendu de Boîtes de MEDECINES HOMŒOPATHIQUES, avec des ouvrages en expliquant l'usage par le Dr ROSENSTEIN, praticien Homœopathe, de Mon réal.—AUSSI : Une quantité de célèbres MACHINES ELECTRO-MAGNETIQUES de SHERWOOD.

Le Dr. Coté a son bureau voisin de la Pharmacie où il a l'intention d'exercer sa profession.

N. B.—Eau de Soda et Nectar de Gingembre, à la Fontaine.

14 juillet 1846.